

APPEL A CANDIDATURES – DISPOSITIF DES POSTES FONJEP-ECSI

TERMES DE RÉFÉRENCE 2024-2026

I. Présentation du Fonjep, des postes Fonjep, des postes FONJEP- ECSI

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (**Fonjep**) est une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1964, pour permettre la coopération entre les membres institutionnels (Etat, collectivités territoriales, leurs établissements publics) et les associations et autres organismes privés sans but lucratif concourant à la cohésion sociale. Il est cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations. Sa mission est de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire¹.

L'une de ses principales activités est la gestion des « **postes Fonjep** » : versement, pour le compte de ses membres institutionnels, d'aides de 7 164 € à 10 000 € annuelles, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. L'attribution d'un poste Fonjep agit comme un « label » qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, ce qui peut créer un cercle vertueux en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires. Il contribue à la structuration du secteur et à la professionnalisation et à la pérennisation du poste.

En 2022, 8 721 postes Fonjep ont été soutenus, correspondant à 70 278 106 € de subventions pour le compte de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la Direction générale des collectivités locales – Agence Nationale de Cohésion des Territoires (DGCL/ANCT), et du ministère de la Culture.

Le Fonjep assure également, pour le compte du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la gestion de plusieurs dispositifs de solidarité internationale. Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

¹ Pour plus d'informations, consultez le site internet du Fonjep : <https://www.fonjep.org/>

Les programmes « **Jeunesse et solidarité internationale** » (**JSI**) et « **Ville, vie, vacances et solidarité internationale** » (**VVSI**) sont destinés aux jeunes de 15 à 25 ans et permettent à des groupes de jeunes Français et étrangers de participer à des rencontres interculturelles autour d'une action de solidarité internationale en France ou à l'étranger. Le **dispositif Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI)** permet d'obtenir une subvention de 4 000 € maximum pour un projet d'éducation à la solidarité internationale, à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté auprès des jeunes, jusqu'à 30 ans.

Le **Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)** a pour objet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Depuis 2022, ce dispositif est ouvert à la réciprocité, permettant ainsi l'accueil en France de volontaires de pays partenaires auprès d'organisations non-gouvernementales, de collectives territoriales ou encore d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le **Volontariat d'Echanges et de Compétences (VEC)** est un appel à projets à destination des associations qui souhaitent développer des missions de volontariat pour des personnes désireuses de s'engager et de mettre leurs compétences au service de la solidarité internationale.

Enfin, le Fonjep gère pour le compte du MEAE et de l'Agence Française de Développement (AFD) les « postes **Fonjep-ECSI** », objet du présent appel à candidatures : dans le cadre de l'appui aux programmes d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) mis en œuvre par les organisations de la société civile (OSC), le MEAE, de 1997 à 2008, puis l'AFD depuis 2009, cofinancent des « postes FONJEP-ECSI » ouverts dans des associations loi 1901 de solidarité internationale et d'éducation populaire.

Le Fonjep assure dans ce dispositif le versement aux associations, le suivi administratif des postes et l'animation du collectif. Les décisions relatives à l'attribution des subventions (associations bénéficiaires, montant de la subvention, procédure d'attribution...) relèvent de l'AFD et du MEAE. Un comité tripartite composé de représentants du Fonjep, de l'AFD et du MEAE assure le pilotage du dispositif et son animation.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du MEAE, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG) la validation d'une subvention permettant le cofinancement et l'animation d'au moins 80 postes Fonjep-ECSI sur la prochaine période 2024-2026.

Un poste Fonjep-ECSI est un financement contractuel de 10 000 € annuel pour une durée de trois ans, affecté à un emploi à temps plein², porteur d'un programme d'ECSI cohérent. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un bilan annuel et d'un rapport final au terme de la période triennale.

² Le cofinancement est obligatoirement affecté à un Equivalent Temps Plein (ETP) porté par un titulaire unique.

Bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI engage aussi à intégrer une dynamique collective, pilotée par les institutions et visant à appuyer le renforcement des capacités des actrices et acteurs de l'ECSI, le changement d'échelle de leurs pratiques et une réflexivité continue autour des stratégies, méthodes, approches et impacts des interventions. Le fonctionnement et les modalités de participation à cet espace collectif sont précisés en partie IV du présent document.

II. Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Afin de favoriser la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable, l'ECSI incite les citoyens à s'informer, à comprendre, et à agir, individuellement et collectivement, pour le changement³. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. Elle favorise l'appropriation par les citoyens des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale, visant à faire comprendre et partager les réalités d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant. Elle joue un rôle déterminant pour répondre aux grands enjeux contemporains et pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, tel que mentionné dans l'argumentaire⁴ du groupe de concertation français de l'ECSI piloté par l'AFD en 2021.

Les programmes d'ECSI éligibles aux « postes Fonjep-ECSI » sont mis en œuvre par des OSC diverses : ONG de solidarité internationale, associations d'éducation populaire, ou intervenant dans le champ de l'action sociale, de la jeunesse. Ils peuvent comprendre des actions variées : information et sensibilisation, animation et création d'outils pédagogiques, plaidoyer et influence, mobilisation citoyenne... Ils peuvent être déployés auprès de tous types de publics (jeunes et moins jeunes, en ou hors cadre scolaire, habitants de zones urbaines, rurales, périurbaines, ...) et sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), selon le champ d'action propre à chaque structure et à son insertion dans le tissu national et local.

Une attention particulière sera portée aux associations attachées à :

- sensibiliser de nouveaux publics ou des publics spécifiques habituellement peu touchés par les programmes d'ECSI ;
- intégrer le genre dans leurs pratiques d'ECSI, au niveau des contenus thématiques et des méthodes d'animation.

L'importance de l'ECSI a été soulignée dans la Feuille de Route de la France pour la réalisation des ODD présentée à l'ONU en septembre 2019⁵, ainsi que dans la loi de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, qui

³ Cf charte Educasol pour une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, mars 2015

⁴ Argumentaire « Renforcer l'engagement citoyen pour la transition écologique, solidaire et démocratique en France et dans le monde à l'horizon 2030 », octobre 2020

⁵ Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, septembre 2019

considère l'ECSI comme une démarche contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux.

La contribution de l'ECSI à l'appropriation citoyenne d'enjeux de développement et de solidarité internationale est également affirmée dans le document d'orientation stratégique (DOS) du MEAE pour la société civile et l'engagement citoyen⁶ pour la période 2023-2027, qui identifie notamment le soutien à l'engagement citoyen comme axe stratégique.

A l'échelle européenne, la Déclaration européenne sur l'éducation à la citoyenneté mondiale à l'horizon 2050, adoptée le 4 novembre 2022, met également en exergue la nécessité de renforcer le pouvoir d'agir des citoyennes et citoyens pour favoriser « des aspirations humaines plus larges, plus longues et plus profondes en matière de justice sociale, de paix, d'équité et d'égalité, de préservation de la planète, de droits humains et d'une vie décente pour tous et toutes »⁷.

Adoptées le 21 juin 2022 sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne, les conclusions du Conseil considèrent l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale comme ayant un « potentiel de transformation considérable pour nos sociétés ».

L'intégration de l'ECSI dans les documents de cadrage stratégiques du MEAE et de l'AFD est reprise ci-après :

DOS Société civile et engagement citoyen

Axe 4 – Objectif 4.1 « Promouvoir un cadre favorable à l'engagement citoyen à l'international » et notamment les éléments relatifs à l'ECSI (mars 2023) - Extraits

- **Soutenir l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en France et à l'international et renforcer l'engagement des sociétés civiles en faveur de l'interculturalité ;**
 - Intensifier le soutien aux acteurs associatifs de l'ECSI, à leur structuration et à leurs initiatives ;
 - Développer les projets d'ECSI dans les territoires ;
 - Renforcer la participation des publics les plus éloignés de la solidarité et de la mobilité internationales aux programmes ECSI.
 - Faire connaître et valoriser des projets pédagogiques qui participent à l'ECSI dans le cadre de l'enseignement scolaire (éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté).

⁶ [Document d'orientation stratégique société civile et engagement citoyen 2023-2027, MEAE](#)

⁷ [Déclaration européenne sur l'éducation à la citoyenneté mondiale à l'horizon 2050, p.9](#)

Cadre d'intervention de l'AFD (OSC) 2018-2023 – extrait des objectifs pour l'ECSI :

- Accompagner des programmes d'ECSI au plus près des territoires, y compris en Outre-mer
- Renouveler les approches d'ECSI :
 - Dimension pluri-acteurs
 - Innovation pédagogique
 - Intégration du numérique
 - Ouverture aux publics peu touchés et/ou moins convaincus
 - Suivi-évaluation et mesure des impacts
 - Actions d'ECSI dans les pays d'intervention avec des interactions en France
 - La jeunesse actrice des ODD au Nord comme au Sud
- Des synergies à rechercher entre les programmes d'ECSI de l'AFD et ceux des OSC

Argumentaire commun du groupe de concertation sur l'ECSI⁸ piloté par l'AFD - Extrait

Les structures de l'ECSI s'appuient sur des approches méthodologiques complémentaires et adaptées, au plus près des réalités et des attentes du terrain, pour :

- **Informier et sensibiliser**, lors d'événements grand public, par des créations artistiques, des projections et conférences, des événements sportifs, des lectures, ...
- **Comprendre**, via des animations pédagogiques, des stages d'immersions, des séjours à l'étranger, des formations, des partenariats avec des établissements scolaires, etc.
- **Agir**, en accompagnant les porteur·euse·s de projets, en développant des opportunités de mobilités internationales, en proposant des actions de plaidoyer et de mobilisation citoyenne.

L'ECSI propose un continuum pédagogique permettant d'atteindre des publics très variés. Une grande partie des actions est dirigée vers les jeunes et les très jeunes, en particulier le public scolaire. Les adultes sont pour leur part souvent engagés dans le cadre d'activités d'éducation informelle, non-formelle ou de formation professionnelle continue.

⁸ [Argumentaire « Renforcer l'engagement citoyen pour la transition écologique, solidaire et démocratique en France et dans le monde à l'horizon 2030 », octobre 2020](#)

Agenda 2030 & ECSI⁹

L'Agenda 2030 des Nations unies, complété par l'Accord de Paris sur le Climat, propose un cadre pour la mobilisation de la communauté internationale, des États, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises et des citoyen.ne.s. Depuis 2015, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) s'appliquent à l'ensemble des pays et des territoires et permettent de croiser des enjeux interconnectés, du local au global.

La « Feuille de route pour l'Agenda 2030 »¹⁰, adoptée par la France en septembre 2019 témoigne du rôle central de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), en reconnaissant, à l'instar des Nations unies, l'engagement citoyen dans le domaine du développement et de la solidarité internationale comme un « levier d'action transversal qui permet une appropriation concrète et durable des enjeux globaux et de l'Agenda 2030 » et ce :

- en faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable » ;
- en affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, via un accompagnement des « engagements citoyens » et en donnant « le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire »

III. Orientations du dispositif Fonjep-ECSI pour 2024-2026

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du Fonjep, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les titulaires peuvent être amenés à effectuer diverses missions, en fonction de leurs profils, de leurs postes et des programmes d'ECSI portés par leurs associations. Ils peuvent être plus spécifiquement chargés de :

⁹ Extrait de l'argumentaire commun sur l'utilité de l'ECSI, octobre 2020

¹⁰ [Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030](#), septembre 2019

- **Informier et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives à travers le partage entre pairs titulaires.
- **Initier et développer des partenariats** entre acteurs de l'ECSI et avec d'autres acteurs, en fonction des thématiques d'intervention de l'association et des collaborations pouvant être initiés par les titulaires.
- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés à l'échelle du territoire d'intervention de son association.

Dans le cadre du triennal 2021-2023, un accent fort a été mis, en complément du cofinancement, sur l'animation du collectif, appuyée par un prestataire externe : séminaire annuel de deux jours, webinaires réguliers, mise à disposition d'une plateforme collaborative, mise en place de groupes territoriaux, entretiens individuels avec les titulaires, visites des associations bénéficiaires et des projets réalisés, ... Ce volet répond aux objectifs de renforcement de compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences.

Pour le triennal 2024-2026, en tenant compte notamment des enseignements tirés de l'évaluation du triennal 2021-2023, les orientations suivantes sont retenues :

- Au moins 80 postes seront sélectionnés
- Le montant annuel du cofinancement versé pour chaque poste est de 10 000 € (vs 8 500 € en 2021-2023 et 7 500 € précédemment)
- La poursuite des actions d'animation et de mise en réseau des titulaires (notamment via des temps collectifs)
- Au-delà du seul titulaire du poste Fonjep-ECSI, la structure bénéficiaire sera associée au dispositif (mobilisation ponctuelle des dirigeants)
- Vigilance renouvelée, au travers des OSC retenues, à couvrir, autant que possible, l'ensemble du territoire national avec l'augmentation du nombre de postes.

Ces orientations étant posées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des approches, des contenus et des méthodes d'intervention proposées par les OSC.

IV. Le collectif des postes Fonjep-ECSI

La participation à des activités de formation, entre postes Fonjep-ECSI ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le Fonjep organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes Fonjep-ECSI.

Chaque titulaire est tenu de participer et contribuer à la dynamique collective impulsée via le dispositif.

Cela a pour objectif de permettre le renforcement des capacités individuelles et collectives des acteurs de l'ECSI, et par là l'amélioration et le changement d'échelle de leurs interventions.

Concrètement, cela signifie de :

- Participer à des séminaires et rencontres entre postes Fonjep-ECSI (en présentiel et à distance) ;
- Contribuer aux échanges d'expériences, à la capitalisation, à l'interconnaissance entre postes Fonjep-ECSI à travers la participation à des entretiens, le partage de ressources, les échanges avec les nouveaux titulaires ;
- Partager au sein de sa structure (membres du CA, responsables, collègues) les réflexions menées dans le cadre du collectif.

Pour permettre le bon déroulement de cette dynamique collective, les institutions s'engagent à soutenir, dans la mesure du possible, les initiatives venant des postes Fonjep-ECSI et qui contribuent au renforcement des capacités individuelles et collectives des titulaires pour des interventions de qualité.

L'engagement requis est estimé à une dizaine de jours par an pour les titulaires et des mobilisations ponctuelles des dirigeants de l'association.

V. Éléments d'appréciation des candidatures

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'examen des candidatures :

- La structure : statut d'association de loi 1901 ou loi 1908 (pour les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), pas de critère de taille (budget ou effectif)
- La cohérence et la pertinence du programme d'ECSI de l'association
- La capacité du titulaire à mettre en œuvre le programme d'ECSI qui lui est confié (compétences du candidat et accompagnement/encadrement fourni par la structure employeuse si le titulaire a un poste d'animation)
- Poste à temps plein positionné sur un titulaire unique

- L'engagement à participer au collectif des postes
- L'engagement à produire le reporting annuel demandé
- La prise en compte du genre dans les activités d'ECSI menées par l'association

Une attention particulière sera portée aux associations :

- Ayant l'intention de positionner un salarié ayant au moins deux ans d'ancienneté au sein de la structure sur le poste Fonjep-ECSI
- Ayant l'intention de positionner un salarié ayant un poste de direction, responsable ou encadrant sur le poste Fonjep-ECSI
- Aux associations postulant au dispositif pour la première fois.

Compte tenu du grand nombre de candidatures anticipé :

- les structures qui bénéficient en direct d'une subvention de l'AFD pour un projet ou programme d'ECSI (Initiatives OSC) seront écartées de la sélection
- pour les réseaux de jeunesse et éducation populaire, une seule candidature sera privilégiée par grand réseau.

VI- Constitution du dossier

Votre dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- Un dossier de candidatures FONJEP – ECSI à compléter et à déposer en ligne ;
- La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2022, les comptes 2022 ;
- La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;
- La liste datée des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;
- Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;
- Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;
- Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours

Comment candidater ?

- Toutes les informations, documents et les modalités de dépôt de l'appel à propositions 2024-2026 du dispositif des postes Fonjep-ECSI seront publiés sur le site internet du Fonjep : <https://www.fonjep.org> > rubrique *Solidarité internationale* > *Education à la citoyenneté (ECSI)*

Modalités de dépôt : les dossiers seront à déposer **uniquement et directement en ligne**, en suivant ce lien : applications.fonjep.org

Attention : les associations précédemment bénéficiaires d'un poste Fonjep-ECSI devront pour bénéficier de ces co-financements être à jour des comptes-rendus finaux portant sur le triennal 2021-2023.

Calendrier

| | |
|-----------------------|--|
| Période de dépôt | Du jeudi 16 novembre au vendredi 15 décembre 2023 à midi |
| Annonce des résultats | Semaine du 15 janvier 2024 |

**La subvention et la liste des associations retenues devront être validées par le comité de l'AFD spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité ONG).*

Après le dépôt

Un comité de sélection composé par des représentants de l'AFD, du MEAE et du Fonjep analysera les candidatures. Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet du **Fonjep**.